



RENOUVELLEMENT VALIDATION PERMIS DE CHASSER – SAISON 2025/2026

Saint-Amand-les-Eaux, le 15 mai 2025



2025-2026 : MAINTIEN DU TARIF DU TIMBRE FEDERAL NORD A 70 € POSSIBILITE DE PAIEMENT EN 3 FOIS PAR CARTE BANCAIRE EN LIGNE

Chères amies chasseresses, chers amis chasseurs,

A l'occasion de l'Assemblée Générale ordinaire du 12 avril 2025, les propositions tarifaires pour la prochaine campagne 2025-2026 ont été validées. Aussi, malgré le taux d'inflation national (+1,8%), nous avons décidé de proposer le maintien des montants des cotisations fédérales pour la prochaine saison, ce qui représente un effort financier important consenti sur le budget prévisionnel.

La Fédération des Chasseurs du Nord continuera donc son travail de rigueur budgétaire tout en maintenant ses grands projets d'avenir pour la chasse, les chasseurs et la Biodiversité. Cette constante recherche d'optimisation des finances et l'obtention de subventions complémentaires auprès de nos partenaires pour soutenir notre politique fédérale, nous permettent de conserver une activité importante de services pour la chasse et les chasseurs, sans augmenter les tarifs de notre validation départementale du permis de chasser, hormis la part dédiée à l'Etat.

Ainsi, l'Assemblée Générale de la Fédération des Chasseurs du Nord a validé, sur proposition de son Conseil d'Administration, le maintien des tarifications pour la prochaine saison 2025-2026, à savoir 70 euros pour le timbre fédéral Nord.

Cette mesure importante représente notre volonté farouche de maintenir une chasse populaire et accessible à toutes et tous dans le Nord et d'adapter l'offre de services de votre Fédération en conséquence, et non l'inverse.

Cette année, **vous pourrez chasser dans le Nord toutes les espèces de petit gibier de plaine et de migrants pour la somme de 136,45 euros, ce qui en fait l'un des permis les moins chers de France !**

Et pour ceux qui chassent le « Grand Gibier » et notamment le sanglier, vous pourrez chasser l'ensemble des espèces chassables du département (migrants, petit gibier et grand gibier) pour la somme de **176,45 euros**.

Enfin, et pour permettre au plus grand nombre d'entre nous de continuer à exercer sa passion pendant cette difficile période de crise économique et face au succès de ce dispositif, nous avons décidé de reconduire des facilités de paiement du permis de chasser : vous pourrez ainsi **payer votre permis de chasser 2025-2026 en 3 fois en ligne par carte bancaire** (frais de 2€).

Soyez assurés que nous continuerons à œuvrer pour tous les chasseurs et toutes les chasses du Nord. En vous remerciant à nouveau pour votre confiance, nous vous souhaitons une excellente saison de chasse 2025-2026.

Pour le Conseil d'Administration
Le Président
Simon RÉGIN

RAPPEL POUR LES VALIDATIONS EN LIGNE

A la suite de la mise en place du nouveau logiciel national du guichet unique, tout chasseur qui valide pour la **1^{ère} fois** en ligne par internet, doit s'inscrire afin de créer son mot de passe personnalisé et ensuite se connecter pour valider !

= étape 1 + 2

Si vous avez validé en ligne, l'an passé, vous vous connectez directement avec votre mail et mot de passe (cliquez sur « mot de passe oublié » si vous ne l'avez plus) :

= étape 2 directement

BONNE SAISON 2025-2026 !



Fédération des Chasseurs du Nord
680 B rue de la Grise Chemise – Drève Notre Dame d'Amour
59230 Saint Amand les Eaux
Tél : 03.20.41.45.63 – E-mail : webfdc59@chasse59.net

